

SÉQUENCE DE VÉRIFICATION

EXTINCTEUR PORTATIF

D40

MOIS : JANVIER

GROUPE : (2) PROTECTION

IMMEUBLE :

EMPLACEMENT :

INTERVENANTS : Préposé à l'entretien et spécialiste, si nécessaire.

OUTILS ET MATÉRIAUX REQUIS : Jeu de tournevis et pinces.

NOTE : Inspection visuelle par le responsable de l'entretien de l'organisme, ou conjointement avec le spécialiste; correctifs et essais par un spécialiste.

SÉQUENCE COMPLÈTE

Vérifier l'emplacement, la visibilité et l'**accessibilité** de l'extincteur.

Vérifier, s'il y en a, les **armoires d'extincteur** (état : vitre, boîtier et marteau de bris) et l'**attache murale**; corriger si nécessaire.

Vérifier l'état du **manomètre** (aiguille manquante, bloquée ou immobile, verre manquant, cadran illisible) et si l'indicateur (aiguille) de pression est dans la zone d'activité (pression de fonctionnement); faire corriger si nécessaire par un **spécialiste**.

Vérifier l'état du **sceau** (attache de sécurité certifiant la non-utilisation) autour du **dispositif de retenue** (goupille de sécurité sur la poignée de mise en marche); faire corriger si nécessaire par un **spécialiste**.

Vérifier l'**embout** et le tuyau (bouchon, raccordement, tuyau endommagé, fissure, usure); faire remplacer si nécessaire par un spécialiste.

Vérifier si l'**extincteur** (cylindre) est endommagé (corrosion [en chercher la cause et corriger], bossellement ou usure); corriger ou remplacer si nécessaire.

Pour les **extincteurs à poudre** : **soupeser** pour s'assurer qu'ils sont remplis, les renverser et tapoter la base pour éviter la prise en pain de la poudre chimique; faire corriger si nécessaire par un **spécialiste**.

Vérifier la date du dernier essai hydrostatique (ou la date de fabrication, l'étiquette ou l'autocollant apposé par le spécialiste); **spécialiste** : effectuer un test hydrostatique **tous les 12 ans** et remplacer l'agent extincteur.

Pour les **extincteurs à poudre** : vidange et opérations d'entretien applicables **tous les 6 ans**. Pour les autres types d'**extincteurs** : communiquer avec un conseiller pour recommandations. **Spécialiste** : inscrire ses initiales et la date de l'inspection sur l'**étiquette** lors de la vérification d'entretien.

Note : Fréquence des inspections : se conformer à la réglementation.

SÉQUENCE DE VÉRIFICATION

EXTINCTEUR PORTATIF

D40

MOIS : JANVIER

GRUPE : (2) PROTECTION

SÉQUENCE ABRÉGÉE

Accessibilité

Armoires d'extincteur

Attache murale

Extincteur à poudre

Autres types

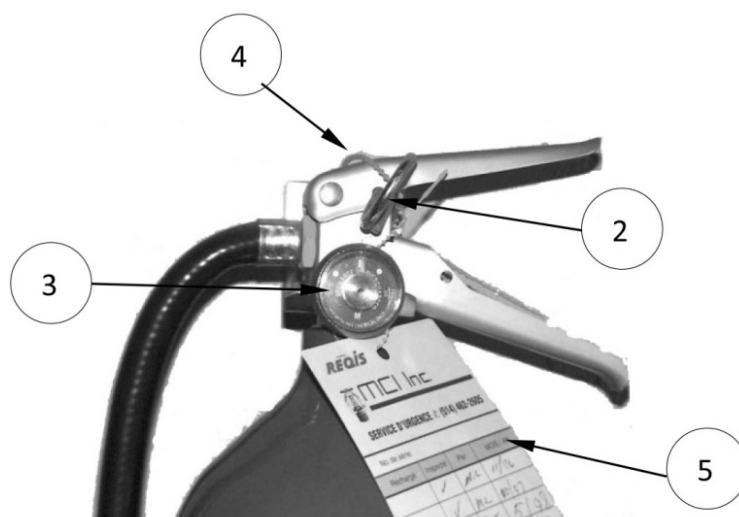
Embout (1)

Dispositif de retenue (goupille) (2)

Manomètre (3)

Sceau (4)

Initiales et date d'inspection (5)



Note : Ces illustrations sont présentées à titre indicatif. L'équipement représenté peut différer de celui qui se trouve dans votre immeuble.